Régime statutaire Hospitalier

REGIME A COTISATIONS OBLIGATOIRES

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS ACTIVITES SUR VOS ÉCRANS WWW.RESPONSABILITE-CIVILE-MEDICALE.COM WWW.ASSURANCES-AMIF.FR

+ de 400 pages de solutions en matières d'assurance ou de gestion de patrimoine, de conseils, d'actualités...

QUI PEUT PRÉTENDRE VOUS CONNAÎTRE AUSSI BIEN QUE VOS PAIRS?

Chacune des orientations du Cabinet AMIF - sélection de produits, de partenaires, validation des tarifications - est obligatoirement soumise à l'approbation de notre Comité Stratégique composé exclusivement de professionnels de santé.



Depuis 1988, je confie toutes mes assurances personnelles et professionnelles à l'AMIF, et vous?



Dr Stéphane Audiard - Psychiatre Paris. M. Julien Boulet - Kinésithérapeute Bordeaux Dr Patrick Bismuth - Gynécologue Obstétricien Vence Dr Patrick Chadebec de la Lavalade - Vétérinaire Tulle Dr Albert Chouraqui - Gynécologue Obstétricien Paris Dr Louise Christiaen - Cardiologue Montmorency Dr Serge Drouard - Orthodontiste Orléans Dr Alain Elkoubi - Chirurgien-dentiste Argenteuil Dr Pascale Fischer – Médecin vasculaire Amouville Dr Yannick Grall - Orthodontiste Le Mans

Dr Pascal Margeridon - Orthodontiste Vernor Dr Karim Nouri - Médecin généraliste Garge lès Gonesses Dr Didier Romand - Chirurgien-dentiste La Garenne Colombe

Depuis 1988, l'indépendance est notre identité et votre sécurité.



AMIF / 19, rue Alphonse Haussaire 95880 Enghien les Bains Téléphone: 01 39 84 41 80 Fax: 01 39 64 91 61 Email: contact@assurances-amif.fr Sites internet: www.assurances-amif.fr www.responsabilite-civile-medicale.com

RCS Paris B 349 878 876 (00037) - APE 64222 - ORIAS 07008385 Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L.530.1 et 530.2 du Code dest Assurances

Médecins de CHR-CHS-CHG + Médecins non hospitalo-universitaires de CHU

Congé de maladie	Congé de longue maladie	Congé de longue durée*	Décès	
TEMPS PLEIN et TEMPS PARTIEL Sans activité privée	100% su salaire pendant 3 mois puis 50% pendant les 9 mois suivants, puis Sécurité Sociale.	100% su salaire pendant 1 an puis 50% pendant les 2 années suivantes, puis Sécurité Sociale.	100% su salaire pendant 3 ans puis 50% pendant les 2 années suivantes, puis Sécurité Sociale.	75% du salaire annuel
TEMPS PLEIN et TEMPS PARTIEL Conservant une activité privée	66% su salaire pendant 3 mois puis 33% pendant les 9 mois suivants, puis Sécurité Sociale.	66% su salaire pendant 1 an puis 33% pendant les 2 années suivantes, puis Sécurité Sociale.	66% su salaire pendant 3 ans puis 33% pendant les 2 années suivantes, puis Sécurité Sociale.	75% des 2/3 du salaire annuel soit 50%

^{*} Affection malignes, tuberculose, poliomyélite, maladies mentales.

Médecins Hospitalo-Universitaires

Arrêt de travail	Décès	
HOSPITALO UNIVERSITAIRE Seule la rémunération hospitalière est prise en compte.	1 mois à 100% du salaire pour les praticiens titulaires n'ayant pas d'activité privée (éventuellement tontine, mise en place dans les hôpitaux de l'Assistance Publique de Paris).	5% du salaire pour les praticiens non titulaires sans activité privée.



Contactez l'AMIF pour étudier de manière cohérente un complément aux carences de votre régime de prévoyance statutaire



Besoin d'aide? Contactez-nous!